



**Vice Rectorat
de Nouvelle-Calédonie**

Proviseur Vie Scolaire

n° ABS16/1 /2008/PVS/CR/VR

Affaire suivie par
L'assistante sociale coordinatrice

Téléphone
(687) 26 62 55
Fax
(687) 26 62 05
Mél.

**Immeuble Flize
BP G4
98848 Nouméa Cedex**

Nouméa, le

Le Vice Recteur de Nouvelle-Calédonie

A

Objet : Manquement à l'obligation scolaire

Lors de l'inscription de votre enfantau
de....., vous vous êtes engagés pour l'année complète.

Cet engagement impliquait l'assiduité scolaire, le respect du règlement intérieur de l'établissement.

Or, votre enfant nous est signalé en absentéisme scolaire.

Afin de régulariser cette situation, vous devez prendre contact avec le service de la vie scolaire de l'établissement le plus tôt possible.

En cas de difficulté une aide peut vous être apportée par les personnels de l'Etablissement : le Chef d'établissement, le Conseiller Principal d'Education, l'Assistante Sociale scolaire, l'Infirmière scolaire, le Professeur Principal.

**Pour le Vice Recteur
et par ordre**

Le Proviseur Vie Scolaire

Copie à : l'établissement
La CAFAT

